



Secours aux enfants nécessiteux des Ecoles Libres . ~

Le Maire donne connaissance de la question diverse soumise par M. Cassard Raoul, adjoint, et qui a trait au secours aux enfants nécessiteux des écoles libres.

M. Cassard Raoul rappelle les arguments présentés au début de la séance lors du vote du Budget additionnel et demande à ce qu'un crédit de 400.000 francs soit voté pour permettre le financement des fournitures scolaires gratuites aux enfants des écoles privées de la commune.

Le Docteur Bollet appuie sa proposition.

Le Maire fait remarquer qu'il est pour cette attribution, mais avec inscription des crédits au Budget de l'exercice 1953.

Finalement, il est passé au vote : 13 voix se prononcent pour, 12 voix contre.

En conséquence, à la majorité des voix, le Maire est autorisé à prévoir au Budget primitif de l'exercice 1953 un crédit de 400.000 francs pour l'attribution de secours aux enfants nécessiteux des écoles libres.

M. Plancher, conseiller, proteste et signale que ses amis et lui, au moment du vote du Budget de l'exercice 1953, s'opposent à l'inscription du crédit demandé.

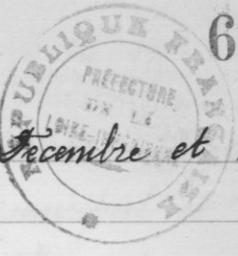
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est bréviée le lendemain à une heure, 30,

et ont signé au registre :

*Maurice Richard et Maire
M. Jean Guillaud Abélis Reuter
M. Georges Lefèvre
M. Georges Melmontel et Gérard Del Peltier Parrot*

Séance du Conseil Municipal du 27 Décembre 1952. ~

L'an mil neuf cent cinquante deux, le vingt-sept Décembre à 20 h. 30, le conseil municipal de la ville de Roézé-les-Grantes s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Bénézet, Maire,



607

suivant convocation faite par le Maire le 22 Décembre et cela conformément à la Loi.

Ordre du jour:

- 1^e: Examen et vote du Budget primitif 1953 de la Ville ;
- 2^e: Examen et vote du Budget primitif 1953 du Bureau de Bienfaisance ;
- 3^e: Examen et vote du Budget primitif 1953 du Service des bateaux ;
- 4^e: Questions diverses.

Présents : M. M. Bénézet, Maire, Vignais, Marchais, Docteur Collet, adjoints.

Homes et M. M. Barbo, Montiel, Team, Babin Arthur, Richard, Babin, Kassien, Guillard, Gendron, Pedor.

Absents excusés : (mais ayant donné procuration de voter en leur nom) Homes et M. M. Fortun, Léocard R; Guibretean, Yonje, Ellire, Lagathu, Peigne, Plancher, Hennier, Lassard Jr, Herregan.

Absents non excusés : M. M. glajean et Leharbonnier.

Le Maire ouvre la séance et M. Team est, à l'unanimité, désigné comme secrétaire de séance.

M. Jean Hal, Secrétaire Général de la Mairie, donne lecture du dernier procès-verbal qui est adopté après mise au point suivante faite par M. Babin :

" Voici déjà quelques mois, lors d'une réunion du Conseil Municipal, M. Vignais, premier adjoint, Président du Syndicat Intercommunal des eaux, avait promis d'établir et de faire parvenir à chaque conseiller un rapport sur la situation générale actuelle du Syndicat Intercommunal des eaux.

M. Babin regrette que ledit rapport n'a pas été adopté et insiste auprès de M. Vignais pour que ce dernier donne satisfaction au Conseil Municipal.

M. Vignais donne quelques explications verbales et finalement s'engage à fournir le dit rapport dans les meilleurs délais.

Avant d'aborder l'ordre du jour, c'est à dire l'examen des Budgets primitifs 1953, M. le Maire pose tout de suite, d'une façon objective et loyale, la question "Inscription



éventuelle d'un crédit pour les fournitures scolaires gratuites aux enfants nécessiteux des écoles libres".

Sur cette question, il la pose dès le début pour qu'elle soit traitée sans passion, et c'est du fait même qui à la dernière séance une majorité provisoire s'était prononcée pour l'inscription d'un crédit.

L'impression du Maire - il ne tient d'ailleurs pas à le cacher, compte tenu de la composition actuelle du Conseil Municipal - c'est qu'il existe une majorité refusant l'inscription de ce crédit au Budget. Un projet de Budget, il n'a donc pas été pris en compte à ce sujet.

Coutefois, pour permettre au Conseil de se déterminer librement, le Maire signale qu'au Chapitre des Dépenses imposées le crédit a été quelque peu forcé et pourrait, si une majorité au Conseil le décidait, être amputé d'une partie pour créer ce nouvel article pour les fournitures scolaires gratuites aux enfants nécessiteux des écoles libres. Dejà, à la Commission des Finances, les avis étaient partagés.

Finalement et après discussion, par 14 voix contre et 11 voix pour, c'est-à-dire à la majorité des voix, le Conseil Municipal maintient le statu quo ante, c'est-à-dire refuse l'inscription d'un crédit pour les fournitures scolaires gratuites aux enfants nécessiteux des écoles libres.

M. Fedor demande à ce que les parents des élèves fréquentant les écoles publiques paient une part des dépenses des fournitures scolaires à leur charge.

M. le Docteur Collet, adjoint, constate que le paiement des fournitures scolaires gratuites aux enfants des écoles publiques présente une dépense d'environ 2.200.000 francs. Il rappelle qu'une commission avait été créée pour étudier les modalités d'application d'une éventuelle aide à la construction. Aussi, il propose de prélever sur le crédit de 2.200.000 francs la somme de 1.000.000 et de l'affecter au financement de la construction, nœud vital de la politique familiale.

Il rappelle que si la famille est la cellule de la société l'habitat est, en premier chef, la cellule de la famille.

Melle Hauteil demande à ce qu'un contrôle du Conseil Municipal soit exercé sur le fonctionnement duoyer des Vieux.



Monsieur le Maire indique que les opérations de Recettes et de Dépenses sont comptabilisées par le Receveur Municipal et que c'est à ce dernier que les comptes peuvent être demandés.

M. Babin reconnaît la bonne gestion du Loyer des lieux organisé par Monsieur le Maire.

Après discussion, toutes ces propositions sont rejetées par la majorité des Conseillers.

Le budget est finalement examiné. Il y a accord pour que le crédit de dépenses imprévues soit diminué de 200.000 francs et affecté aux articles suivants :

100.000 francs pour l'entretien du Stade Municipal

100.000 francs de subvention supplémentaire au Bureau de Bienfaisance.

Pour augmenter les recettes et faire payer le service rendu, M. Arthur Babin propose l'application, dès 1953, de la taxe de versement de tout à l'égout et celle pour les immeubles déjà branchés sur la partie des canalisations déjà posées.

Le Conseil décide le principe de l'introduction de la dite taxe avec effet du 1^{er} janvier 1953, et renvoie à la prochaine séance le vote des modalités d'application.

Tous les autres articles du Budget n'ont pas fait l'objet d'observations.

Finalement on passe aux explications de vote.

M. Babin fait savoir que lui et les Membres de son groupe voteront contre, pour les mêmes raisons que celles émises l'année dernière, c'est à dire pour protester contre les tentatives apportées par le Gouvernement à faire voter le projet de modification des impôts locaux et aussi pour protester contre la mauvaise utilisation par le Gouvernement des fonds publics.

Le Maire répond que les Communes ne peuvent délibérer et voter que dans le cadre des Lois et qu'en conséquence, il n'est pas possible de s'immiscer dans la gestion des affaires nationales. Il regrette seulement que M. Babin et ses amis proposent des dépenses et que, finalement, ils ne votent jamais le Budget.

Après sondage, 19 voix se prononcent pour l'adoption du Budget. Il y a une abstention (M. Arthur Babin) et



et 5 voix contre (M. Babin et les Membres de son groupe). En conséquence, le Budget primitif de l'exercice 1953 de la Ville de Rezé a été adopté avec un total de 15.370,6 centimes additionnels et s'équilibrant en Recettes et en Dépenses à la somme de : 133.733.011 francs.

Service des Bateaux. - Vote du Budget primitif 1953.

Dans la discussion, le Maire fait ressortir que grâce à ses démarches il a obtenu l'assurance du M. P. B. de toucher un nouvel acompte de dommages de guerre de près de 8.000.000 de francs, somme d'ailleurs prévue dans les Recettes du Service des Bateaux.

M. Arthur Boutin se demande quelle sera la situation du service quand il n'y aura plus de dommages de guerre à encaisser.

M. Barbe signale que dans le projet de Budget on ne prévoit aucun amortissement ce qui, d'après lui, est contraire à toute bonne gestion.

Après discussion, le projet de Budget présenté est accepté à l'unanimité aux chiffres suivants :

Recettes totales	16.700.000 francs
Dépenses totales	16.699.858 francs
Excedent de Recettes	142 francs

Vote du Budget primitif de l'exercice 1953 du Bureau de Bienfaisance. -

Le Conseil, à l'unanimité,

Vu le projet présenté par les Membres du Bureau de Bienfaisance de Rezé, approuve le dit Budget de l'exercice 1953, s'équilibrant en Recettes et en Dépenses à la somme de 984.000 francs.

Service Vicinal. Budget des Chemins vicinaux pour l'exercice 1953. -

Le Conseil Municipal,

Vu les propositions faites par les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et du Service Vicinal, adopté à l'unanimité le Budget de l'exercice 1953 des Chemins vicinaux,



611

S'équilibrant en Recettes et en Dépenses à la somme de : 10.164.2219.

Service Vicinal - Budget de l'exercice 1953 des Chemins ruraux reconnus.

Le Conseil Municipal,

Sur les propositions faites par les Ingénieurs du Service Vicinal, à l'unanimité, vote le Budget des chemins ruraux reconnus pour l'exercice 1953 et s'équilibrant à la somme de : 3.500.000 francs.

Les questions diverses suivantes sont examinées :

Élargissement du passage à niveau de la rue Henri Barbusse.

L'administration de la S.R.C.S. a fait savoir que le passage à niveau sur la ligne de chemin de fer Tréguier-Bornic, à hauteur de la rue Barbusse, pourrait être élargi et porté à 6 mètres, sous réserve d'une participation communale de 360.000 francs.

Le Conseil trouve cette participation trop élevée.

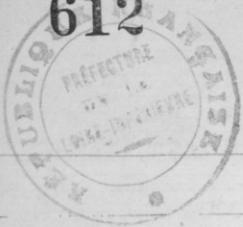
Après discussion, la question est renvoyée pour étude.

M. Harchais, adjoint, est invité à étudier sur place si la modification des barrières ne serait pas à elle seule suffisante pour améliorer la circulation.

Indemnité annuelle de 10.000 francs allouée à la Maison Hospitalière de St-Paul pour mise à disposition du Service de la vaccination de deux pièces dans son Etablissement.

Le Maire fait connaître que depuis plusieurs années la Maison Hospitalière de St-Paul, 26 rue Félicien Boimaxan à Pont-Rousseau, met à la disposition de la commune, service des vaccinations, deux salles meublées et chauffées. On peut estimer le nombre des séances annuelles d'utilisation des dites salles, à 50. La Directrice de l'établissement a sollicité une aide financière de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reconnaissant le bien fondé de la demande,
Considérant que le service rendu par la Maison Hos-



pitale est d'intérêt général,

Décide de verser à cet établissement une indemnité annuelle de 10.000 francs à compter du 1^{er} janvier 1953.

La dépense en décaissant sera prise sur les fonds libres et inscrite au Budget additionnel de l'exercice 1953.

Augmentation du taux horaire des études surveillées du Personnel Enseignant des Ecoles publiques, avec effet du 1^{er} janvier 1953.

Le Secrétaire du Comité de Vigilance des instituteurs publics a fait parvenir au Maire une demande d'augmentation du tarif des heures des études surveillées, et cela avec effet du 16 Septembre 1952.

L'hiver dernier, le Conseil avait, après de nombreuses discussions, accepté finalement le taux horaire de 289 francs (appliquée à Nantes) et cela alors que le nouveau plafond était déjà fixé à 331 francs.

Un représentant des instituteurs avait d'ailleurs accepté, en présence du Maire et des Adjoints, ce taux de 289 francs. Cette année, la demande d'augmentation a été présentée du fait que la Municipalité de Nantes doit également et nécessairement statuer sur l'augmentation, qui serait ainsi portée à 331 francs de l'heure à compter du 16 septembre 1952.

À la Commission des Finances, les avis étaient partagés. Le Maire était pour l'augmentation, M. Vignais pour le statu quo. Il y a discussion.

M. Barde se prononce contre cette augmentation, disant que depuis un an nous avons effectivement la stabilité des prix et qu'il n'y a aucune raison d'augmenter les taux horaires.

M. Arthur Boutin est pour l'augmentation et déclare que la stabilité est un simulacre, mais non pas une réalité.

M. Redor n'est pas contre l'augmentation, mais demande à ce que les familles paient la moitié de la dépense à leur charge.

Monseigneur le Maire indique que pour le Budget de 1953, les crédits ont été calculés en tenant compte du nouveau taux fixé à 331 francs, et qu'ainsi le Conseil pourrait



accepter l'augmentation sollicitée par le Personnel enseignant, avec effet du 1^{er} janvier 1953.

M. Signais, adjoint, se déclare alors d'accord, du fait même que les crédits sont inscrits au Budget.

Finalement il est passé au vote: 6 voix se prononcent pour le statu quo et 19 voix pour l'augmentation avec effet du 1^{er} janvier 1953.

En conséquence, le Conseil Municipal, à la majorité des voix, a décidé de porter le taux horaire des études surveillées du Personnel enseignant des écoles publiques à 331 francs de l'heure, à compter du 1^{er} janvier 1953.

Aphaltage des rues Alsace-Lorraine et Félix Faure.

Par délibération en date du 26 septembre 1952, le Conseil Municipal avait, à l'unanimité, demandé l'asphaltage de suite des rues Alsace-Lorraine et Félix Faure. L'administration des Ponts et Chaussées a relevé dans cette délibération des contradictions et, en conséquence, la Préfecture a demandé une nouvelle délibération plus explicite.

M. Meanchais insiste pour que les travaux soient exécutés le plus rapidement possible.

Monsieur le Maire signale qu'en raison de la prochaine approbation du projet de tout à l'égout, il faut d'abord poser les canalisations avant d'entreprendre l'asphaltage. S'il en autrement ce serait mettre la charrette avant les bœufs et faire dépenser inutilement de l'argent à l'Etat.

M. Arthur Boutin rappelle que les travaux de 2^e tranche du tout à l'égout doivent commencer par Grentemont. Selon lui, rien ne s'oppose à l'exécution immédiate du revêtement des rues Alsace-Lorraine et Félix Faure et qu'en contrepartie, il y a tout intérêt à les faire exécuter, du fait même que l'Etat vient de débloquer un crédit à cet effet.

Après avoir des discussions et des propositions, il est finalement décidé que le Conseil Municipal, par l'intermédiaire de son Maire, demandera à l'autorité de tutelle et particulièrement au Ministère de l'Intérieur, l'approbation rapide du projet d'assainissement, 2^e tranche, l'attribution



d'une subvention et l'autorisation de contracter des emprunts pour financer les travaux.

Monsieur le Maire ira même à Paris pour hâter l'approbation du dossier. Cette approbation, une fois accordée, et les autorisations données, rien ne s'opposera pour exécuter dès le printemps 1953 les travaux de tout à l'égout dans les rues Alsace-Lorraine et Félix Faure, et de revêtir aussitôt ces voies d'un revêtement en matériaux enrobés, améliorant ainsi et d'une façon définitive les conditions de circulation.

Le cas échéant, si le projet n'était pas approuvé dans les délais normaux - et à ce sujet la date limite du 1^{er} juillet 1953 est retenue - le Conseil demandera à l'administration des Ponts et Chaussées l'exécution des travaux d'asphaltage, sans tenir compte des travaux d'assainissement prévus.

Ouverture de Crédits supplémentaires sur l'exercice 1952 (régularisation dépassements de crédits). -

D'un rapport de l'administration, il ressort que différents crédits prêts au Budget de l'exercice 1952 sont insuffisants pour prendre en charge toutes les dépenses effectivement faites au cours de l'année.

Il s'agit entre autres de dépenses supplémentaires pour le Foyer des Vieux, compensées par une recette d'égale somme ; le paiement des 10% de garantie de la construction de l'égout rue Jean Jaurès ; de l'achat de mobilier scolaire et matériel d'enseignement et quelques divers autres articles.

Par ailleurs, les crédits disponibles sur les fonds libres permettent de réajuster les articles de dépenses en question.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise ces régularisations.

Inondation des quartiers de Brémoult et des îles. - Paiement des propriétaires de bateaux requis pour assurer le transport des ouvriers en l'accompagnement des habitants. -

Monsieur le Maire rend compte des dégâts causés par la



crue de la Loire et des inondations à Grentemoult, à Monthoux et à la Basse. Il.

Pour maintenir un minimum de liaison avec les quartiers inondés et aussi pour assurer le transport des ouvriers et le ravitaillement des habitants, l'administration municipale a été dans l'obligation de prendre à son service temporaire six bateaux avec leurs propriétaires (matelots), soit 4 bateaux affectés à Grentemoult et 2 bateaux affectés aux îles.

Il y a donc lieu d'allouer une juste et équitable rétribution aux propriétaires des bateaux.

Le Conseil, après en avoir délibéré,
approuvant sans restriction aucune les mesures prises,
à l'unanimité des membres présents décide d'allouer à
chaque patron de bateau, par journée de 8 heures, la
somme de 1.500 fcs. Cette somme de 1.500 fcs compre-
nant : le paiement du matelot transporteur et la lo-
cation du bateau.

Pour assurer le paiement immédiat de cette dépense,
un crédit de 90.000 fcs est ouvert à prendre sur
les fonds libres de l'exercice 1.952.

Revision des listes électorales en 1.953.

L'administration rappelle aux Conseillers que toutes les personnes qui ont qualité d'électeurs doivent faire leur demande d'inscription ou de radiation en Mairie avant le 10 janvier 1.953.

Composition du colis de Noël aux Rézéens combattant en Indochine.

Le Maire donne lecture d'une lettre de Melle Montiel, conseillère Municipale, ayant trait à la composition du colis des combattants d'Indochine et dont la dépense totale s'estér à 81.957 fcs, soit 1682 fcs par colis.

Le colis, confectionné par une commission spéciale composée de Melle Montiel, Mme Gendron, Mme Porton, M. Richard et Tignais, a été expédié à 19 combattants.

Le prix de revient étant nettement inférieur à celui de



la Croix-Rouge, le Maire et le Conseil Municipal expriment leurs remerciements à la commission.

Proposition d'institution d'une taxe sur l'exploitation ou la location des terrains de plaisir.

M. Babin, par lettre en date du 25 Décembre, confirme son intervention à la Commission des Finances du 19, portant sur la création d'une taxe sur l'exploitation ou la location des terrains de plaisir. Il tient à confirmer qu'une loi du 13 Août 1926 autorise la création de cette taxe et qu'il reste au Conseil Municipal à se prononcer.

Monsieur le Maire répond que la question a été étudiée par l'Administration et que M. Babin, conseiller, a raison. La Loi du 13 Août 1926 autorisant les communes à établir 18 taxes et droits divers, a également prévu à son article 17 une taxe sur l'exploitation ou la location de terrains de plaisir, de tennis ou de golf.

Bien sûr, la commune de Poëze et toutes les Municipalités s'étant succédées depuis 1926 à ce jour, n'ont fait état d'aucune taxe susceptible de certain rendement dans la commune. Par exemple : la taxe sur les domestiques, les précepteurs et gouvernantes n'a jamais été votée, car elle aurait été sans rendement pratique. Il en est de même de la taxe sur les établissements de nuit, ce genre de commerce n'existant pas dans notre bâti.

Pour terminer, le Maire rappelle que nous n'avons d'ailleurs pas de tennis ni de terrains de golf, comme cela se pratique dans les stations balnéaires, climatologiques et touristiques.

En conséquence, il ne voit pas l'utilité pratique du vote de cette nouvelle taxe, tout en remerciant M. Babin d'avoir apporté son concours pour essayer d'augmenter les recettes communales.

Le conseil est d'accord avec les explications du Maire.

Proposition de M. Babin tendant à accorder des secours aux sinistres des récentes inondations.

M. Babin a fait paraître, dans les délais réglementaires,



la lettre suivante au Maire :

Monsieur le Maire,

" Au nom du Groupe Union Républicaine et Résistante, je vous demande de bien vouloir soumettre à la prochaine réunion du Conseil Municipal le vote d'un secours pour les victimes des inondations actuelles de la commune.

2° me demande de secours de l'état

3° création d'une commission de répartition de ces crédits "

M. Boutin rappelle qu'autrefois il avait été créé une commission qui s'est réunie de nombreuses fois, sans rien pouvoir attribuer. Il ne voit donc pas son utilité.

Le Maire, à son tour, fait savoir au conseil qu'il s'est entretenu avec Monsieur le chef de cabinet du Préfet de la question. Le dernier a fait faire une enquête sur l'importance des dégâts causés dans tout le Département et fera parvenir une situation d'ensemble à Monsieur le Ministre.

Il faut donc attendre les décisions que prendra le Gouvernement, encore qu'il ne faut pas se faire trop d'illusions sur l'importance des crédits éventuellement mis à la disposition du Préfet.

Sur ce qui concerne la désinfection proprement dite et après en avoir délibéré, le conseil invite le Maire à mettre gratuitement à la disposition des sinistrés quelques produits de désinfection indispensables.

M. Arthur Boutin attire l'attention de l'administration sur la distribution tardive du courrier postal en zone rurale. Dans cette zone et depuis un certain temps, les habitants ne reçoivent leur courrier qu'à 16 heures.

Le Maire est invité à attirer l'attention de la Direction des P.T.T. sur l'inconvénient signalé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures.

Délibération exceptionnelle du 11 Février 1953. ~ à rattacher à celle du 27 Décembre 1952. ~
achat d'un nouveau moteur, type "Wenke" 80 c.v. ou



prix de 2.825.000 frs pour le Service des Bateaux.

Par lettre circulaire du 11 Février 1953, Secrétariat Général
Ref : 53-111 336/M.C.S., La quasi-unanimité du Conseil Municipal,
à l'exception de M. Arthur Boutin qui vote contre et
de M. Peigné qui s'abstient, le conseil Municipal a accepté
la rédaction de la délibération suivante :

Le Maire fait connaître que le Conseil d'exploitation des
bateaux s'est réuni le 6 Février 1953 et sur la proposition de
M. Metairaux, Directeur du Service des Bateaux, a donné un
avis favorable pour l'achat d'un nouveau moteur destiné
au Service des bateaux.

Cet avis favorable a été donné à la suite d'une nou-
velle rentrée de dommages de guerre accordés par le R.P.R.
à la suite de démarches faites par Monsieur le Maire. Cette
nouvelle rentrée de dommages de guerre se monte à 3.000.000 de
frs.

Le Conseil est donc invité à délibérer sur la question et
à autoriser l'achat d'un nouveau moteur.

Après délibération, à la quasi-unanimité des voix
(M. Arthur Boutin vote contre et M. Peigné s'abstient),
le conseil Municipal autorise le service d'exploitation des
bateaux à acheter un nouveau moteur, type "Abense",
80 c.v., 4 cylindres, 1 temps, proposé par M. Metairaux,
Directeur du Service des Bateaux et à fournir par les Ets
Brissonneau et Lotz à Banté, pour le prix total de
2.825.000 frs.

La dépense sera prise sur les crédits prévus au Bud-
get primitif de l'exercice 1953 du Service des Bateaux.

Ont signé au registre :

Maurice [Signature]
Félix [Signature] Richard [Signature] Georges [Signature] Maria [Signature]
Boutin [Signature] Boileau [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]
Alphonse [Signature] M. Jean [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]
[Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]
[Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]
[Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature] [Signature]

R. [Signature]